

Intervention sur le Rapport
Taking Forward the EU Social Inclusion Process
Michel Dollé
Rapporteur général du
Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale

Je voudrais tout d'abord saluer la qualité de ce rapport qui permet à chacun de bénéficier d'informations impressionnantes et fait progresser sensiblement la réflexion sur l'usage des indicateurs.

Le but de cette rencontre étant de faire encore progresser le sujet, je vais essayer d'apporter quelques remarques.

Le chapitre 3 a pour but de souligner les enseignements que l'on peut tirer du seul usage des indicateurs PNAI (Plans Nationaux d'Action Inclusion – *NAP/inclusion*). Ils sont très utiles pour permettre, malgré les incertitudes de mesure, des comparaisons, qui permettent de nous interroger sur notre propre situation. Mais, je crains qu'en se limitant à ces seuls indicateurs communs, on ne puisse mener une analyse satisfaisante des sources ou des causes de la pauvreté ; on est en effet conduit à surestimer, me semble-t-il, le rôle des transferts et on sous-estime celui de l'emploi ; enfin on ne peut analyser le rôle des inégalités de revenu d'activité unitaire (par exemple les inégalités de salaire).

Les transferts. Je suis bien sûr d'accord sur l'importance des transferts sociaux dans la réduction de la pauvreté qu'illustre le graphique croisant importance des prestations sociales dans le PIB et taux de pauvreté. Mais il faut prendre garde aux indicateurs utilisés.

Lorsqu'on utilise le panel communautaire ECHP, la comparaison entre taux de pauvreté avant et après transferts est mauvaise conseillère. En effet les revenus d'activités, notamment les salaires, sont nets de l'imposition directe. Ceci a deux conséquences. En premier lieu, on ne peut comparer le rôle des transferts entre pays dont certains font plus jouer les réductions d'impôts et d'autres les prestations. Par ailleurs, le seuil de pauvreté « avant transferts » étant égal au seuil de pauvreté « après transferts », plus un pays finance par imposition directe un niveau élevé de prestations plus son taux de pauvreté « avant transfert » sera mécaniquement élevé. Les taux avant transferts n'ont guère de sens pour l'instant et, en tous cas, il ne s'agit pas de pauvreté des « revenus de marché ». Qui pourrait croire que le Danemark a un taux aussi élevé de pauvreté « avant transfert » alors que le niveau d'emploi est élevé et les inégalités de salaires faibles ? Ce défaut devrait pouvoir être corrigé dans le système SILC où les revenus bruts seront évalués, ce qui permettra une amélioration considérable de l'analyse.

Le rôle de l'emploi. Si nous limitons les indicateurs au taux d'emploi ou au chômage de longue durée, nous passons à côté de problèmes importants : la durée du travail dans l'année (temps partiel, chômage de courte durée). L'introduction de la nouvelle variable « intensité du travail » devrait conduire à réévaluer le rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté monétaire. Et à poser des questions sur les obstacles à l'exercice d'un emploi dans les familles avec des enfants.

L'insuffisance d'indicateurs sur les inégalités de revenu, notamment de revenu salarial.

L'emploi, mais un emploi suffisamment rémunérateur. Ceci pose deux questions :

- L'absence d'indicateurs sur la part des bas taux de salaires : comment rendre compte des politiques visant à « making work pay », notamment l'existence ou la mise en place d'un salaire minimum ? Exemple le Royaume-Uni.

- La nécessité d'isoler dans les transferts ceux liés à l'emploi (« in-work benefits », comme le WFTC britannique ou la prime pour l'emploi en France). Ces transferts, s'ils sont bien ciblés (ce n'est pas le cas en France), jouent un rôle de réduction de la pauvreté qu'il faut plus imputer à l'emploi qu'à la redistribution.

Au total, il apparaît que les améliorations en cours des sources et des indicateurs permettront de progresser dans les comparaisons et l'analyse.